



**COMMUNE DE LA
BARBEN**

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 février 2015

L'an deux mille quinze et vingt-cinq du mois de Février à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, Mme Annie ENOC, M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, Mme Sandrine TUR, M. Alain PROOT, M. Ulrich MOLL, Mme Eva PLANES, Mme Madeleine CHAUMARD, M. AMALRIC Gauthier et Mme Maria Fernanda RUULT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Excusée donnant pouvoir : M. GOURLIA Anna à M. AMALRIC Christophe.

Absents: M. SAUVAJOL Gilles, Mme TARALLO Michèle

Secrétaire de Séance : M. AMALRIC Gauthier

Délibération N° 09-2015

Nombre de membres	
En exercice	15
Nombre de membres	
Présent	12
Nombre de membres	
Votants	13
Pour	0
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
20/02/2015

---0000000---

Objet : Compte rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux les décisions qu'il a pris depuis le dernier conseil municipal du 19 décembre passé, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du Conseil Municipal 37-2014 du 30 avril 2014 et 07-2015 du 13 février 2015, portant délégation de pouvoirs au maire, à savoir :



N°	Date	Objet
2015-01	26/01/2015	Convention fourrière des animaux errants – SPA de Salon de Provence – participation financière annuelle s'élevant à 0.65 € par habitant.
2015-02	29/01/2015	C DONADIEU – avenant au contrat de maintenance du site internet de la commune.
2015-03	13/02/2015	Désignation d'un avocat – Recours LAMOTTE Laurent
2015-04	13/02/2015	Désignation d'un avocat – Recours CLEMENT Christiane
2015-05	13/02/2015	Désignation d'un avocat – Recours BRUNEL Guy
2015-06	18/02/2015	Construction du Centre Technique Municipal – Mission de maîtrise d'œuvre- FCL ARCHITECTURE

Conformément aux textes visés ci-dessus, il est fait communication des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la précédente séance, au Conseil Municipal sans donner lieu toutefois ni à avis ni à vote.

Entendu l'exposé de son rapporteur
Le Conseil municipal,

Article unique : PREND ACTE des décisions du Maire

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 02 mars 2015

Le Maire
Christophe AMALRIC

